Delphine O, **La diplomatie féministe est un sport de combat,** Éd. Tallandier, 2023, 265 p., glossaire et bibliographie, préface du Prix Nobel de la Paix (2018), Docteur Denis Mukwege.

L’autrice, diplômée de l’ENS et de Harvard, est ambassadrice au ministère de l’Europe et des Affaires étrangères depuis 2019. Elle a dirigé en 2020 l’organisation du Forum « Génération Egalité », sous l’égide d’ONU-Femmes (agence onusienne créée en 2010).

Son ouvrage aborde la géopolitique du point de vue des droits des femmes. Elles sont concernées au premier plan lors des conflits internationaux, des crises sanitaires et climatiques. Cependant elles demeurent minoritaires dans les lieux de pouvoir.

L’ouvrage comporte 33 courts chapitres appuyés sur des exemples concrets. Les dix premiers chapitres abordent l’histoire du droit des femmes dans le droit international et l’émergence de la diplomatie féministe. Les chapitres suivants traitent du droit à l’avortement, de la situation des femmes dans les conflits, des violences sexuelles comme armes de guerre. Un dernier volet aborde le rôle des femmes dans la mise en place concrète de l’écologie et leur rôle au niveau local, national et international. L’ouvrage s’achève sur le Forum *Génération Egalité*, ses objectifs et la manière de financer les droits des femmes.

 L’autrice expose que son intérêt pour les droits des femmes dns le cadre international a été éveillé par un stage dans l’ONG *Action Aid* en Afghanistan en 2013. Elle sillonna le pays rencontra des femmes et des hommes dans les conseils locaux. Son rapport devait évaluer le bilan des actions engagées dans un programme gouvernemental le NSP (National Solidarity Program). Elle se trouva confrontée à des situations d’inégalités choquantes, voire d’injustices à l’égard des femmes. Son expérience à d’autres postes, dont un mandat de députée puis un passage au Quai d’Orsay ont éveillé sa curiosité sur la question croisée : géopolitique et droits des femmes. Cet ouvrage a pour but « *de décrire le combat diplomatique de haute intensité qui se joue en coulisses de l’actualité internationale autour de la liberté des femmes, les moyens et instruments déployés par les États, les alliances nouées parfois contre toute attente et le rôle des organisations non gouvernementales, souvent à caractère religieux* ». L’autrice a souhaité s’attacher à montrer les violations des droits que subissent des millions de femmes dans le monde, et le rôle d’actrices du changement qu’elles peuvent jouer. L’inquiétude est grande face à la montée des mouvements conservateurs, voire réactionnaires qui prônent le retour au « patriarcat ». Ces tendances qui traversent l’espace international mènent une forme de « guerre culturelle » contre la libération et l’émancipation des femmes : il s’agit du « backlash ». Les financements permettent d’agir au-delà des frontières et des religions. D’où la nécessité d’agir dans le cadre d’une diplomatie féministe de combat !

 Delphine O évoque les ligues féministes qui dès la fin du XIXe siècle, en Europe et aux États-Unis furent les premières actrices géopolitiques. Des fédérations internationales se constituèrent. Pendant la Première Guerre mondiale, le Congrès international de La Haye réunit en 1915 plus d’un millier de femmes pacifistes qui se positionnent contre la continuation de la guerre. De ce congrès est issue la Ligue internationale des femmes pour la paix réunie à Zürich en 1919. À cette occasion la Ligue dénonça les clauses du Traité de Versailles. Ce n’est qu’après la Seconde Guerre mondiale que les droits des femmes deviennent peu à peu un sujet de discussion entre États. La Déclaration Universelle des Droits de l’Homme est proclamée par les états membres de l’ONU en 1948 à Paris. Ce texte fondateur évoque dans son préambule « l’égalité des droits des hommes et des femmes ». Aucun des trente articles de ce document ne revient sur les droits spécifiques des femmes. Cependant plusieurs femmes présentes jouèrent un rôle dans l’élaboration de la Déclaration, dont Eleanor Roosevelt, diplomate, militante féministe et épouse du président F.D. Roosevelt. Ce n’est que trois décennies plus tard que fut adoptée à l’ONU une convention relative aux droits spécifiques des femmes : la Convention CEDAW (CEDEF en français). Elle définit les discriminations à l’encontre des femmes. Les pays signataires s’engagent à mettre fin aux discriminations légales ou effectives dans leur pays, et à permettre aux femmes d’accéder aux droits politiques et économiques en leur assurant la protection judiciaire nécessaire contre les violences. Actuellement la CEDAW a été ratifiée par 189 États, mais plus d’un tiers des signataires ont émis des « réserves », c’est-à-dire des dispositions permettant à l’État concerné de ne pas appliquer certaines clauses du traité. Il s’agit souvent de règles relatives aux inégalités entre femmes et hommes à propos du mariage, du divorce, de la propriété des biens, ou de questions qui, dans le monde musulman, s’opposent à l’application de la Charia. Un comité de surveillance de la Convention, composé d’experts indépendants, a été mis en place en 2000. Il publie régulièrement des rapports d’évaluation.

Des conférences mondiales de l’ONU sur les femmes ont pris le relais. Elles ont été organisées entre 1975 et 1995 (Mexico, Copenhague, Nairobi). La dernière s’est déroulée à Pékin en 1995. Elle a marqué un tournant du fait de la présence de plus de 30 000 militantes, activistes et membres d’associations venues de fort loin malgré les difficultés d’obtention de visas auprès des autorités chinoises et des obstacles logistiques dressés par les mêmes autorités. À l’issue de cette réunion un document fut rédigé afin de faire progresser la lutte contre les discriminations et un programme d’actions fut publié ; il s’appuie sur le contenu de la Convention CEDAW. Ce document de plus de 200 pages est devenu une référence universelle pour les pays signataires. Il énonce douze objectifs stratégiques : l’élimination de la pauvreté, l’éducation et la formation, la santé, la lutte contre les violences, les conflits armés, l’économie, la prise de décisions, les mécanismes institutionnels, les droits fondamentaux, les médias, l’environnement et les droits des filles. Un état des lieux est dressé et les objectifs à atteindre sont définis en parallèle à une liste de mesures nécessaires. Il s’agit là d’une sorte de plan d’actions concrètes à mettre en place par les institutions pour atteindre les objectifs énoncés.

Les acquis issus de la conférence de Pékin sont demeurés fragiles même si l’annonce de l’égalité de genre était exprimée pour la première fois dans un cadre international. Dans le contenu, les États signataires doivent intégrer de manière transversale les droits des femmes dans l’ensemble de leurs politiques publiques nationales (ce qu’on désigne par l’expression « mainstreaming »). Par la suite furent reconnues diverses vulnérabilités dont celles des femmes autochtones minoritaires. C’est dans ce contexte qu’est apparue l’expression d’intersectionnalité à savoir le phénomène de croisement et de superposition de discriminations multiples (genre, classe, religion, handicap, identité sexuelle…).

Même si la période de la fin des années 60 jusqu’aux années 90 a été un tournant majeur pour l’égalité de sexe, cela a provoqué un mouvement de réaction dont les effets se font fait sentir bien plus tard : une contre-offensive s’est mise en mouvement avec différents courants, conservateurs, religieux, voire d’extrême-droite. L’objectif même non avoué est de revenir à une époque antérieure pour cantonner les femmes à leur rôle d’épouse, de mère, à les empêcher d’accéder à la vie publique et politique et de revenir au contrôle des corps des femmes par les hommes. Ce contrecoup a été surnommé « backlash » : titre choisi par l’américaine Susan Faludi pour son ouvrage paru en 1991 « Backlash. The Undeclared War against American Women ». Ces mouvements agissent à la fois en amont et en aval du pouvoir politique. Ils sont financés par des donations, parfois occultes. Parmi les arguments présentés par les anti-droits des femmes, la prétendue « protection des enfants » est souvent utilisée, par exemple pour assurer la sécurité des enfants en empêchant les programmes d’éducation à la sexualité. Force est d’observer des régressions sur tous les continents. L’autrice donne quelques exemples de pays où les choix politiques ont appuyé ce phénomène de backlash, en Pologne, en Hongrie, en Corée du Sud.

En conclusion

L’autrice mentionne la présence et le dialogue en duo de deux représentantes des engagements des femmes dans le monde à Paris en juin 2021 lors du Forum Génération Égalité : Hillary Clinton, 74 ans, ancienne secrétaire d’État américaine qui avait participé à la Conférence de Pékin et s’était exprimée sur les droits des femmes de la manière suivante « *Human rights are women’s rights and women’s rights are human rights* » Elle était face à Julieta Martinez, chilienne, âgée de 17 ans, qui venait de fonder Tremendas, une plateforme qui permet de connecter des jeunes filles engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique à l’échelle de l’Amérique latine et des Caraïbes. Julieta avait commencé à militer dans le mouvement de jeunesse mondiale lancé par Greta Thunberg « Youth for Climate ». Ces femmes incarnent sur la durée, la part des institutions dans l’évolution en faveur du rôle des femmes mais aussi la part des jeunes activistes susceptibles d’être entendues à la table des décideurs de l’économie mondiale. Le combat quotidien des femmes ne peut avancer sans un travail collectif. L’impact de la crise sanitaire de Covid 19 a été considérable sur la prise de conscience des droits des femmes : augmentation du soin accordé aux enfants en dehors de l’école, et des crèches fermées ; faire face à l’augmentation de violences domestiques et conjugales, l’essor du chômage pour les femmes pendant cette crise sanitaire. Vigilance et pugnacité sont donc nécessaires aux militantes de la cause féministe, individuellement mais aussi dans le cadre des ONG et des divers engagements associatifs. Ce combat est aussi ouvert aux hommes et nécessite qu’ils l’accompagnent.

 Catherine Chadefaud